



COMMENT ORGANISER LA JOUISSANCE D'UN BIEN IMMOBILIER PAR UN DES EPOUX POST-DIVORCE ?

Cette formation se tiendra en présentiel
et en visio-conférence

Le jeudi 12 mai – 17 H / 19 H

Lieu : Cosy Meeting Center
34 avenue des Champs Elysées, 75008 Paris
Jauge de 25 personnes en présentiel

Animée par :

Stéphanie TRAVADE-LANNOY

Avocat au Barreau de Paris, Cabinet BWG
Membre du Conseil d'administration de l'IDFP,
Spécialiste en droit de la famille et du Patrimoine
Formée aux modes amiables de règlement des différends

Christelle DEWAILLY

Notaire Associée chez LACOURTE notaires

Pauline GOURDON

Avocate au Barreau de Paris, Cabinet BWG

PRESENTATION ET PROGRAMME DETAILLE

Il arrive fréquemment que, dans le cadre d'un divorce amiable, les époux envisagent que l'un d'eux puisse se maintenir dans un bien immobilier, qu'ils détiennent ensemble ou non.

Selon la situation du bien et leur objectif, diverses possibilités s'offrent à eux pour mettre en place cette occupation : convention d'indivision, commodat ou prêt à usage, SCI, attribution à titre de prestation compensatoire, droit d'usage et d'habitation (viager ou temporaire), ou encore usufruit (viager ou temporaire).

Lors de cet atelier, ces différentes options seront étudiées afin d'en mesurer les avantages et les inconvénients, et les incidences fiscales.

PUBLIC ET PREREQUIS

Avocats, notaires

MODALITES ET DELAIS D'ACCES

Pour les participants **en présentiel** :

Lieu et adresse :

Cosy Meeting Center

34 avenue des Champs Elysées, 75008 Paris

***Les mesures particulières en vigueur actuellement sont les suivantes :**

La jauge actuelle de la salle est limitée à 25 personnes au total.

Pour les participants **en distanciel** :

Un lien sera envoyé le : mercredi 11 mai 2022

Formation validée au titre de la formation professionnelle continue

INSCRIPTION

L'inscription est ouverte jusqu'au lundi 9 mai

Tarif

Adhérent IDFP : 48€ ttc (40€ ht – TVA 20 % : 8€)

Non adhérent IDFP : 96€ ttc (80€ ht – TVA 20 % : 16€)

Règlement en ligne - Référence à indiquer : IDFP. 12 05.2022

<https://www.institut-dfp.com/paiement-en-ligne.htm>

En indiquant présentiel ou distanciel

institut@institut-dfp.com – www.institut-dfp.com



l'Institut du Droit de la Famille et du Patrimoine a pour ambition d'être une force de réflexion et de proposition sur toutes les questions se rattachant au droit de la famille et du patrimoine. Cet institut de recherche et de formation est dédié à l'échange et à la diffusion des connaissances et au progrès des techniques juridiques